



Arnaquée par Cxxx et Fxxx

Par **vi13974**, le **17/11/2014** à **13:58**

Bonjour,rnrnJe me suis inscrite à Cxxx et Fxxx (**nom supprimé conformément à la charte**) le 23 juillet 2014 pour faire le CAP petite enfance et j'ai décidé de ne pas faire cette formation environ un mois après car j'avais des difficultés financières qui n'allaient pas en s'arrangeant. Je ne l'ai jamais commencé, j'ai seulement reçu le premier envoi de livre (que je n'ai d'ailleurs même pas ouvert).rnrnUn mois après l'inscription, j'ai téléphoné à mon soit disant conseiller pour le lui annoncer et il m'a expliqué que j'étais obligé de payer une partie de la formation et que quelqu'un allait me rappeler pour voir ça avec moi. J'ai attendu pendant un mois qu'on me rappelle en pensant que c'était quand même pris en compte. Et au bout d'un mois je vois sur mon compte que le premier paiement a été effectué, j'ai donc fait opposition et j'ai rappelé plusieurs fois ce conseiller en laissant un message mais il ne m'a jamais rappelé. Le mois d'après le paiement a donc été refusé et là je reçois, quelques jours après le refus du prélèvement, un appel d'une dame de Cxxx et Fxxx qui me dit qu'elle ne comprend pas pourquoi ça a été rejeté. Je lui explique et elle me dit qu'elle n'était pas au courant et qu'il faut que j'envoie un courrier recommandé. C'est donc ce que j'ai fait et ça a été officiel le 22 octobre. En relisant l'offre de contrat de vente à crédit (c'est ce qui est écrit sur cette feuille, je ne suis même pas sûre que ce soit un contrat) j'ai lu que j'avais jusqu'à 3 mois pour résilier et justement à un jour près ça faisait 3 mois, je suis donc dans les normes.rnTout à l'heure j'ai reçu un appel téléphonique de la femme qui m'avait appelé pour l'opposition en me disant que mon dossier aller passer en recouvrement si je ne payais pas les 389 euros (la formation coûte environ 1.400 €). Mais je n'ai pas l'argent pour régler cette somme d'autant plus que je viens d'avoir la taxe d'habitation à régler et c'est déjà énorme. En plus je n'ai pas commencé cette P... de formation, j'ai rien fait du tout et il me demande de payer.rnrnAidez moi svp je suis preneuse de tous les conseils possibles.

Par **pat76**, le **19/11/2014** à **17:23**

BonjourrrnVous aviez envoyé une lettre de résiliation du contrat par courrier recommandé avec avis de réception et vous avez gardé une copie de la lettre. A quelle date a été réceptionnée votre lettre de résiliation par Culture et Formation? (voir la date de réception sur l'avis de réception)rrnVous ne payez rien et vous attendez le prochain appel téléphonique. Lors de cet appel dites simplement que vous notez le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation car cela vous servira de preuve pour déposer plainte contre Culture et Formation pour harcèlement moral. Vous préciserez également que c'est avec une très grande impatience que vous attendez que Culture et Formation vous assigne en justice car cela vous permettra ainsi de faire prononcer par un juge la nullité du contrat de formation qui vous a été adressé, pour infractions aux articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance et pour infraction aux articles du Code de la Consommation qui régissent le crédit à la consommation.rnNe tenez aucun compte des menaces qui vous seront faites (venue d'un huissier et saisie de votre compte en banque ou de vos biens). C'est le baratin habituel qui n'aura jamais lieu.rnN'hésitez pas à revenir sur le forum si vous en éprouvez la nécessité. Mais, je le pèpète soyez sans inquiétude quant à la suite de l'affaire.

Par **vi13974**, le **22/11/2014** à **16:11**

Bonjour,rrnTout d'abord merci beaucoup d'avoir répondu !!rnNon malheureusement je ne savais pas que ça prendrait cette ampleur ni que c'était des arnaqueurs et je n'ai pas pensé à garder une copie de la première lettre (la lettre de résiliation) mais j'ai le bordereau et ils l'ont reçu le 22 octobre 2014, un jour avant les fameux 3 mois. Mais eux ne le savent pas que je n'ai pas la copie !! Par contre la deuxième lettre avec accusé de réception j'ai fait la photocopie. Comme je l'ai dit dans mon premier message ils m'ont envoyé une lettre après avoir reçu la première pour me dire que je leur devais la somme de 389€ et du coup je leur ai répondu en lettre recommandée avec accusé et j'ai la photocopie !! Dedans je leur explique ma bonne foi et mes soucis d'argent je me suis même excusée d'avoir mal calculé mes dépenses et de m'être rendu compte un peu tard que je ne pourrais pas payer la formation !! J'attends qu'ils la reçoivent !! J'espère que je n'ai pas fait d'erreur en leur répondant....rnA présent je vais suivre votre conseil et ne plus rien faire !!rnJ'ai lu sur internet qu'un dossier de recouvrement signifie qu'ils vont fouiller dans votre vie... je n'ai rien à cacher si ce n'est que depuis 10 jours j'ai commencé un nouveau travail, je suis aide soignante et j'ai été embauché à l'hôpital public mais bon le salaire va changer mais pas de beaucoup...rnJ'espère vraiment qu'ils vont cesser tout ça car je n'ai rien fait de mal et en plus j'ai payé le premier prélèvement de 68€ et je considère que ça peut être pour les livres... c'est abusé quand même ils n'ont pas le droit de faire ça !!rnMerci encore pour vos réponses...rnN'hésitez pas à me conseiller svp...

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **16:10**

Bonjour VitrrnPour l'instant gardé le silence et attendez la suite en toute quiétude. Attendez de recevoir un courrier recommandé pour revenir sur le forum. Pour le cas où vous recevriez des appels téléphoniques pour vous réclamer un paiement, notez le jour et l'heure de chaque

appel et si cela vous est possible, enregistrez la conversation. Si vous recevez des mails, imprimez les et conservez les bien au chaud.rnrnLa société de recouvrement qui prendra éventuellement contact avec vous ce sera le BJC (Bureau Juridique et Contentieux) qui est un service de Culture et Formation pusiqu'il y a le même n° de Siret. Donc aucun pouvoir pour vous faire payer quoique ce soit sans une décision de justice.

Par **vi13974**, le **28/11/2014** à **15:33**

OK très bien merci je vais suivre vos conseils. Merci beaucoup. Bonne journée.

Par **vi13974**, le **02/12/2014** à **12:25**

Bonjour,rnJe viens de recevoir ce jour une lettre de mise en recouvrement datée du 27/11/2014.rnC'est donc officiel !! rnJe n'ai reçu qu'un seul appel téléphonique depuis mais je n'ai pas décroché.rnJ'ai reçu également une lettre datée du 28/11/2014 me précisant comme à chaque fois l'impayé de ce mois-ci.rnDois-je faire quelque chose ?rnMerci pour vos réponses.

Par **vi13974**, le **03/12/2014** à **11:16**

Re bonjour tout le monde,rnje viens encore de recevoir un courrier et cette fois en recommandé afin d'officialiser la mise en recouvrement. Ils me menacent également de paiements supplémentaires pour frais et intérêts de retard. Il me demande de leur faire parvenir sans délai le règlement de 389.60€ exactement !! Cela ne m'est jamais arrivée et bien que j'ai compris vos conseils ça m'angoisse... êtes vous sûre que je ne risque rien ????

Par **pat76**, le **14/01/2015** à **18:16**

Bonjour vitrnJe vous garantis que vous ne risquez absolument rien et que vous pouvez attendre la suite en toute sérénité. Il serait très étonnant que Culture et Formation engage une procédure judiciaire contre vous surtout au vu de la somme réclamée (389,60 euros). Procédure en justice qui se retournerait contre Culture et Formation le contrat de formation à distance serait d&éclaré nul car il ne respecte pas les articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance.rnrnDonc attendez la suite sans stresser.

Par **juju25350**, le **10/03/2015** à **17:48**

bonjour a vous rnmoi il y a quelque temps j'étais venu pécher des infos sur ce forum qui ma bien servie c'était ma fille a l'époque avec distancia qui c'est transformer après par des lettres de culture et formation ah bon j'ai tout eu appel emails lettre toujours en envoie simple sa va

faire 2 ans et y continue la dernière lettre et celle d'un huissier de paris cette fois toujours s'en recommande car l'autre huissier devait venir mais je l'attends encore lol donc j'ai suivie les recommandation de pat76 j'ai fait la morte je ne répond pas je reçois toujours les courriers malgré que ma fille n'habite plus la v'ont il s'arrêter un jour bon courage a tous !!

Par **whislene**, le **20/05/2015** à **19:01**

Bonjour a vous ,rnje voudrais savoir si y'en a d'entre vous qui a eu un huissier qui est venu a vos domicile ou des choses plus graves parce que vous devez cette formation car vous avez arrêter? je suis a bout j'en dors plus un certain Mr l.martin n'arrête pas de m'appeler et de me dire que si je paie pas la totalité bah sa sera devant la justice je vous cache pas que ça ma terrifier moi qui a jamais de problème de ce genre .. je voudrais savoir quoi faire ?rng resu une lettre recommande des mails de sa part et des appels franchement j'en ai marre svppp aidez moi que dois-je faire .rnMerci de me répondre rapidement

Par **jenni238**, le **31/08/2015** à **14:29**

Est ce que c'est une arnaque? Parce que j'ai tout envoyer aujourd'hui

Par **Taminni**, le **02/09/2015** à **15:02**

annule ton inscription

Par **Taminni**, le **02/09/2015** à **15:04**

Culture et Formation qui se trouve à : 7 PL DU BOUSSU - 59410 ANZIN est fermé le 03.07.2013rnC&F de 81 RUE DU R P CH GILBERT - 92600 ASNIERES SUR SEINE Fermé le 04.03.2013rnBUREAU JURIDIQUE & CONTENTIEUX BJC 32 B Rue Jean Jaures - 59880 ST SAULVE Fermé le 23.01.2010

Par **jenni238**, le **03/09/2015** à **12:25**

D'accord merci il faut y'aller sur internet pour se desinscrire?

Par **jenni238**, le **03/09/2015** à **12:27**

Moi j'ai pas donner le numero de la carte bancaire donc es ce que je peux etre tranquille?

Par **Taminni**, le **03/09/2015 à 14:01**

Bonjour jenni,
Tu as reçu ton contrat pour signer?
Pour une désinscription il faut envoyer une lettre recommandée à Culture et Formation en expliquant les raisons.

Par **jenni238**, le **03/09/2015 à 15:09**

Re bonjour,
Pour l'instant j'ai rien reçu
Je crois que je vais envoyer une lettre recommandée
hein

Par **pat76**, le **09/09/2015 à 11:28**

Bonjour jenni
Vous n'avez pas reçu de contrat à signer, donc inutile d'envoyer un quelconque courrier.
Ne communiquez surtout pas votre numéro de carte bancaire si l'on vous le demande par appel téléphonique, e-mail ou sms.
Si vous receviez une lettre simple vous réclamant un quelconque paiement, ignorez la demande.
Pour l'instant le mieux à faire est de garder le silence.

Par **jenni238**, le **09/09/2015 à 15:00**

D'accord merci pat76
Je garde le silence alors ;-)

Par **Lau62**, le **30/11/2015 à 11:21**

Merci beaucoup de tout cela ! J'ai faillit m'inscrire ce matin !! Mais quand je vois cela, je me dis que j'ai bien fait.

Par **jenni238**, le **30/11/2015 à 21:26**

Moi aussi j'ai lâché l'affaire

Par **bibamel17**, le **21/01/2016 à 10:58**

bonjour je ne sais pas comment faire un recommander pourriez vous m'aider a le faire svp j'ai eu le meme problème que vi13974.
merci

Par **laportugaise**, le **22/01/2016** à **11:28**

bonjour je viens de faire ma préinscription sur "culture et formation" et je regrette de l'avoir fait après avoir lu tous ces posts que dois-je faire maintenant??? (ils n'ont pas mon rib) sa m'angoisse

Par **miliano**, le **28/01/2016** à **22:25**

pat76 est tu toujours présent sur le site ou bien y'a fil quelqu'un de présent . ?

Par **1990mpl**, le **02/03/2016** à **11:25**

J'en peux plus de ces coups de téléphones e de ces harcèlements!!! aidez moi svp j'ai des grosses soucis d'argent

Par **alterego**, le **02/03/2016** à **11:50**

Bonjour **1990mpl**,
Eu égard à votre situation, **saisissez rapidement la commission de surendettement des particuliers**.
Consultez préalablement le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134>
seule solution à vos problèmes.
Cordialement

Par **1990mpl**, le **02/03/2016** à **12:02**

as tu eu ces mêmes problemes?

Par **alterego**, le **02/03/2016** à **13:04**

A titre personnel non mais, en son temps, j'ai établi des dossiers pour des amis. Genre de dossier qui me sort des yeux !
Quant aux appels téléphoniques des services et des sociétés de recouvrement, il y a le choix entre faire le mort en ne décrochant pas, les envoyer "bouler" ou jouer le jeu en les endormant.